

En partenariat avec l'association Bourgogne Nature, association fédératrice regroupant la Société d'histoire naturelle d'Autun, la Société des sciences naturelles de Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

www.bourgogne-nature.fr



BIODIVERSITÉ. Nos gestes, au quotidien, bouleversent la nature.

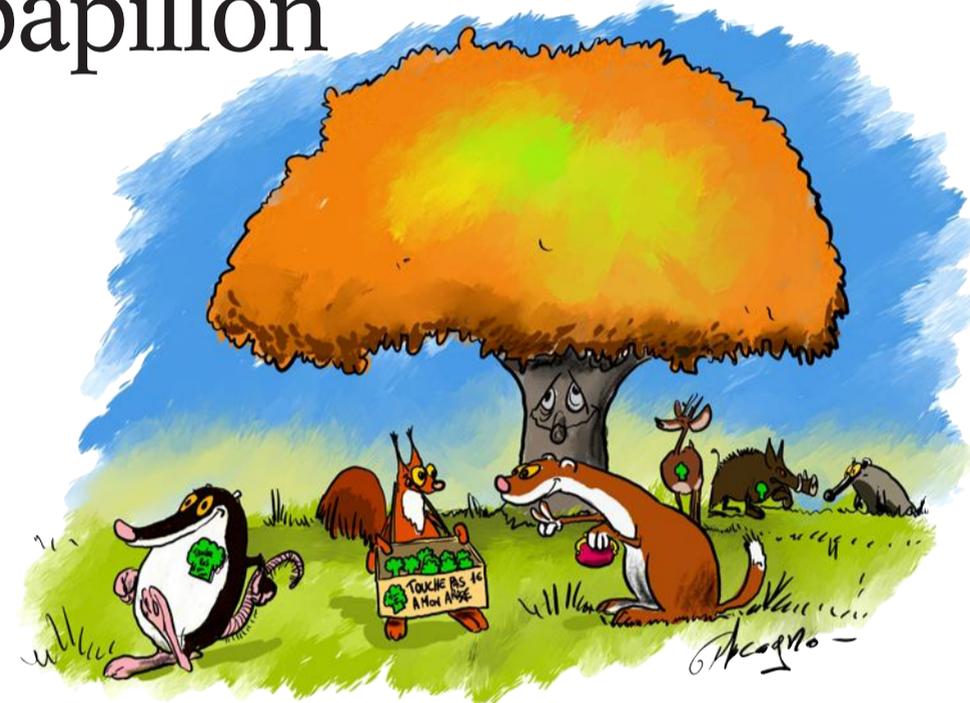
L'effet papillon

Ces petits gestes qui l'air de rien, mis bout à bout, entraînent de grandes conséquences... Dame nature souffre, que pouvons-nous faire pour stopper ça ?

Par des petits gestes ou de profonds bouleversements, l'homme a petit à petit modifié son environnement. Certains équilibres naturels peuvent être complètement bouleversés (le changement climatique, par exemple) mais à plus petite échelle, nos actes quotidiens ont également un effet sur la nature. Mille petites choses peuvent être évitées ou au contraire mises en place pour lui donner un petit coup de pouce.

➔ **Quels sont les gestes quotidiens que je peux faire ?**

Principe immuable, ne rien jeter dans la nature : produits industriels ou des déchets verts, les déchetteries sont là pour ça ! Il ne s'agit pas simplement d'un geste "écologique", mais bien d'une attitude citoyenne. Bien que d'origine naturelle, les déchets végétaux peuvent générer de lourds problèmes, car certaines



graines ou morceaux de tiges se réimplantent, et, sans compétition, se développent en concurrençant les plantes autochtones (trop d'ombre, pas assez d'espace). Ce sont des espèces dites "invasives", telle que la renouée du Japon. Quant à l'apport de matière organique, il provoque une augmentation significative du taux d'azote, modifiant peu à peu les propriétés du sol. Certaines plantes tolérantes des milieux plutôt pauvres disparaissent (les orchidées, par exemple) au profit d'espèces

Même propriétaire d'un terrain, on n'a pas le droit de faire ce que l'on veut, l'environnement possède son Code

ces plus communes et moins exigeantes, le rumex ou les orties.

Un autre geste, et non des moindres, consiste à ne plus utiliser de pesticides ! Certes, quelques plantes recouvrent votre allée, mais en traitant, ce ne sont pas seulement elles qui sont atteintes, mais le sol, l'eau et leurs habitants. Ces substances, très rémanentes, ont un impact durable, bien plus grand que le mètre carré que vous traitez.

➔ **La nature appartient à tout le monde, n'est-ce pas ?**

Oui et non. Oui, car la diversité des plantes, des animaux et des milieux naturels qui nous entourent n'appartient à personne, et, au-delà d'un certain seuil, c'est un bien non renouvelable. Le but est donc de respecter au maximum son équilibre et de peu modifier son fonctionnement. Cependant, certaines espèces ou milieux naturels, plus rares, plus fragiles sont réglementés afin qu'ils perdurent et que nous puissions toujours en profiter. Ainsi, même propriétaire d'un terrain, on n'a pas le droit de faire ce que l'on veut. Au ni-

veau réglementaire, l'environnement possède son propre Code (Code de l'Environnement), qui régit tant l'ouverture de carrière que la protection des espèces. Des listes nationales ou régionales existent interdisant de cueillir, tuer ou transporter certaines espèces. Dans ce cas, plutôt que de risquer de cueillir une plante protégée, le mieux est de prendre en photo les plantes que vous ne connaissez pas.

Petit glossaire

➔ **Espèce autochtone** : espèce naturellement présente sur son aire de répartition et qui s'y reproduit.

➔ **Espèce invasive** : espèce se reproduisant naturellement dans un domaine géographique dont elle n'est pas originaire, elle devient un agent de perturbation et nuit à la diversité biologique. En plus de perturber les milieux naturels, elle peut être source de désagrément pour les activités humaines (agriculture, pêche...) ou la santé publique (allergies, toxicité,...).

POUR EN SAVOIR PLUS
Chantiers nature



En plus de votre attitude éco-citoyenne au quotidien, vous pouvez participer bénévolement à des chantiers nature organisés par des structures régionales, le Parc naturel régional du Morvan, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne par exemple. Il peut également s'agir de sorties nature telles que le recensement des nids d'hirondelles, le suivi de migration d'oiseaux ou plus ponctuelles, telles que le sauvetage des crapauds sur les routes proches de leurs lieux de ponte. En plus d'en apprendre beaucoup sur la nature qui vous entoure, vous passerez des moments bien conviviaux. Retrouver plus d'informations sur l'Agenda du site www.bourgogne-nature.fr.

L'ACTU BN

EXPOSITION Les champignons de nos régions

Apportez vos spécimens à l'exposition *champignons d'Autun* les 12, 13 et 14 octobre 2013, les mycologues sont à votre disposition. Près de 300 espèces récoltées dans la région seront présentées. Rendez-vous à l'hôtel de ville, salle Colonel Lévêque. Plus d'informations sur www.bourgogne-nature.fr.

CRÉDITS

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne Nature et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.
Illustration : Gilles Macagno
Rédaction : Clémence Lefebvre

L'EXPERT

CLÉMENCE LEFEBVRE

Chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Morvan

« Les paysages du Morvan évoluent »

« Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les paysages du Morvan évoluent et la Nature en subit les conséquences. À force de les voir tous les jours, on ne se rend pas plus compte des changements. Prenons l'exemple des haies, chaque année quelques mètres disparaissent, mais au bout de quinze ans, cela se compte en kilomètres. Les magnifiques chênes qui prônent au milieu des prés, eux aussi, n'ont pas de descendants. Le paysage comme les habitats pour les espèces tributaires, ne sont pas assurés. Le renouvellement de ce patrimoine arboré doit être dès maintenant entrepris, compte tenu de la durée de croissance d'un arbre. C'est une mission de chaque citoyen : la plantation de haies, d'arbres de haut jet ou de fruitiers est un investissement pour le futur. »